

# Politique en matière d'investissement durable

9 novembre 2021

## Table des matières

1.0 À propos d'Investissements RPC.....	2
2.0 Objectif et portée de la politique.....	2
3.0 Nos principes en matière d'investissement durable .....	2
4.0 Intégration des facteurs ESG dans nos activités de placement et de gestion d'actifs .....	3
5.0 Notre approche en matière de changements climatiques .....	4
6.0 Engagement .....	5
6.1 Engagement en collaboration et dialogue au sein du secteur .....	6
6.2 Vote par procuration .....	6
7.0 Exclusions et liquidation .....	7
8.0 Communication de l'information.....	8

## 1.0 À propos d'Investissements RPC

L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (Investissements RPC) est un organisme de gestion de placements professionnel. Il a pour mission à long terme de contribuer à la solidité financière du Régime de pensions du Canada (RPC) et d'aider à constituer les prestations de retraite des participants. L'organisme investit en vue d'un rendement maximal tout en évitant des risques de perte indus, en tenant compte de facteurs pouvant avoir un effet sur son aptitude à s'acquitter de ses obligations financières. Notre politique en matière d'investissement durable est conforme à l'atteinte de nos objectifs législatifs clairs.

Investissements RPC exerce ses activités sans lien de dépendance avec les gouvernements fédéral et provinciaux et est guidé par un [conseil d'administration](#) professionnel indépendant hautement qualifié. Les membres de la direction d'Investissements RPC ne relèvent pas des gouvernements, mais bien du conseil d'administration d'Investissements RPC. Le conseil d'Investissements RPC approuve les politiques de placement, définit avec la direction l'orientation stratégique de l'organisme et prend ou supervise les décisions opérationnelles essentielles. Investissements RPC rend des comptes au Parlement et aux ministres des Finances fédéral et provinciaux, qui sont les gérants conjoints du RPC.

## 2.0 Objectif et portée de la politique

La présente politique décrit la façon dont Investissements RPC aborde l'investissement durable dans le contexte de ses obligations claires prescrites par la loi et la façon dont Investissements RPC intègre les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans son processus de prise de décisions de placement et de gestion des actifs.

La présente politique est approuvée par le conseil d'administration d'Investissements RPC. Elle peut être périodiquement mise à jour pour faire état des modifications apportées à notre approche en matière d'investissement durable.

## 3.0 Nos principes en matière d'investissement durable

Sur notre horizon de placement à long terme, les facteurs ESG, dont les changements climatiques, ont le potentiel de favoriser la rentabilité et la production de valeur pour les actionnaires. La nature des risques et des occasions économiques et d'affaires a fondamentalement changé durant le siècle en cours. Qui plus est, les attentes grandissantes et en rapide évolution des parties prenantes ont fait ressortir l'importance des enjeux ESG.

Nous sommes persuadés que les sociétés résilientes, souples et capables de prévoir, de gérer et d'intégrer les facteurs ESG importants dans leur stratégie sont plus susceptibles de créer et de préserver une valeur à long terme que celles qui ne le sont pas. Selon nous, la valeur pour les actionnaires est inextricablement liée à l'intégration proactive des facteurs ESG importants dans la culture et la stratégie de la société.

Voici certains principes qui sous-tendent notre approche en matière d'investissement durable :

- Compte tenu de nos objectifs législatifs, nous prenons en considération les risques et les

possibilités liés aux facteurs ESG et les intégrons à nos activités d'analyse de placements et de gestion des actifs, au lieu d'éliminer les placements uniquement sur la base de ces facteurs;

- Nous prenons en compte les répercussions économiques des risques et des occasions liés aux facteurs ESG, non seulement pour l'ensemble du cycle de vie des actifs, mais aussi pour l'ensemble des catégories d'actif;
- En tant qu'actionnaire actif, nous surveillons les facteurs ESG et nous intervenons auprès des sociétés afin de les inciter à améliorer la gestion de ces facteurs, et ce, pour que les sociétés et les actifs dans lesquels nous investissons produisent de meilleurs résultats à long terme (voir la section 6.0 pour savoir comment nous déterminons où nous pouvons intervenir);
- Nous nous attendons à ce que le fait de communiquer des renseignements sur les facteurs ESG qui sont pertinents sur le plan financier et potentiellement importants permette aux investisseurs de mieux comprendre et évaluer les risques et occasions qui pourraient se présenter, y compris les possibles répercussions des facteurs ESG sur le rendement d'une société. Pour les sociétés fermées, il s'agit de rendre des comptes à leurs actionnaires et à leur conseil d'administration; Nous soutenons l'harmonisation des rapports avec les normes du Sustainability Accounting Standards Board (SASB) de la Value Reporting Foundation (VRF) et le cadre du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC);
- Nous soutenons la répartition des pouvoirs et des fonctions entre les trois grands groupes d'intéressés qui sont au cœur d'une bonne gouvernance d'entreprise, soit les actionnaires, les administrateurs et les gestionnaires, et nous jugeons que les administrateurs doivent agir de façon responsable envers la société au sein de laquelle ils occupent leurs fonctions, mais qu'ils doivent aussi rendre des comptes aux actionnaires;
- Le personnel, les clients, les fournisseurs, les gouvernements et la collectivité en général sont directement concernés par la conduite novatrice des sociétés et leur rendement à long terme.

Nous nous efforçons d'être à la fois fidèles à nos principes et pragmatiques, en tenant compte des normes du secteur d'activité de la société, du rendement de celle-ci, des aspects relatifs à la concurrence, des exigences réglementaires et des autres facteurs à prendre en considération pour cerner les problèmes.

#### 4.0 Intégration des facteurs ESG dans nos activités de placement et de gestion d'actifs

Nous intégrons les facteurs ESG à nos activités d'analyse de placement et de gestion d'actifs, car nous croyons qu'ils favorisent la production de meilleurs rendements dans l'ensemble de notre portefeuille. Quand ils sont appréciables, ces facteurs peuvent influencer sur notre estimation du profil de risque et de la valeur d'un placement. Nous sommes d'avis qu'en tenant pleinement compte des risques et des occasions liés aux facteurs ESG dans le cadre du contrôle diligent et de

la gestion des actifs, nous devenons de meilleurs investisseurs qui sont en mesure de rehausser les rendements et de réduire le risque pour la caisse. Ainsi, Investissements RPC vise à intégrer les facteurs ESG dans toutes les catégories d'actif du portefeuille.

Grâce à notre approche en matière d'investissement durable à l'échelle de la caisse, nous intégrons l'évaluation des enjeux ESG à toutes les étapes de notre processus de placement, du contrôle diligent préalable aux placements à la surveillance qui suit les placements jusqu'à la liquidation.

Pour toutes les actions de sociétés ouvertes, l'équipe d'investissement durable appuie également notre rôle de propriétaire actif et engagé en exerçant tous les droits de vote par procuration.

## 5.0 Notre approche en matière de changements climatiques

Pour la caisse, les changements climatiques représentent des risques et des occasions de placement importants vu l'évolution de l'économie dans son ensemble. Aussi la gestion d'actifs et la prise de décisions importantes en matière de placement tiennent-elles compte des occasions et des risques liés aux changements climatiques pour ce qui concerne les programmes de placements gérés activement d'Investissements RPC. Lorsque les sociétés en portefeuille font face à des risques liés à la transition ayant trait aux changements climatiques ou à des risques physiques importants, nous nous attendons à ce qu'elles disposent d'une stratégie pour composer avec les défis et saisir les occasions liées aux changements climatiques. Nous nous attendons à ce que les conseils d'administration veillent à ce que les occasions et les défis liés aux changements climatiques soient pris en compte et intégrés dans la stratégie de la société. Si ces attentes ne sont pas satisfaites, nous prenons des mesures, soit par l'exercice de notre droit de vote à titre d'actionnaire ou par notre représentation au sein du conseil d'administration, afin de veiller à ce que la situation soit réglée.

Nous cherchons également à obtenir des rendements corrigés du risque alléchants en investissant dans l'évolution de l'économie dans son ensemble, et plus particulièrement dans l'énergie renouvelable, les services et technologies propres, les immeubles écologiques et les entreprises qui cherchent à réduire leurs émissions ou à opérer des transformations dans le cadre de leurs activités. Nous saisissons ces occasions au moyen de plusieurs programmes de placement sur les marchés publics et privés, directement et par l'intermédiaire de fonds de placement.

Nous sommes guidés par les principes relatifs aux changements climatiques suivants pour éclairer nos décisions :

- Principe 1 : investir de façon à opérer une transition économique globale qui est nécessaire en raison des changements climatiques. Nous sommes un investisseur à long terme qui dispose d'un horizon de placement de plusieurs décennies. Par conséquent, en bâtissant notre portefeuille et en sélectionnant nos titres, nous devons tenir compte des occasions et des risques liés à la transition économique globale qui est nécessaire en raison des changements climatiques. Il serait imprudent de ne pas le faire.
- Principe 2 : faire évoluer notre stratégie à mesure qu'émergent des solutions de transition et des normes mondiales en matière de décarbonation. Nous chercherons à

investir dans la transition optimale. Cette voie n'est pas encore définie, mais elle sera influencée par les politiques gouvernementales, les préférences des consommateurs, les marchés des capitaux et les innovations technologiques. Nos objectifs législatifs guideront nos actions à mesure que le portrait complet se dessinera.

- Principe 3 : tirer parti de notre influence pour créer de la valeur et atténuer le risque. Nous tirerons profit de nos avantages comparatifs en tant que fournisseur engagé et constructif de capitaux à long terme pour nous assurer que les sociétés qui composent notre portefeuille ont élaboré de solides stratégies de transition qui favorisent la création de valeur, la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'atténuation des risques climatiques.
- Principe 4 : appuyer une transition responsable fondée sur nos principes et notre expertise en matière de placement. Dans notre quête de rendements corrigés du risque intéressants, nous investirons dans des actifs verts et des solutions de transition, mais nous sommes également prêts à investir dans des secteurs où le fait de soutenir des sociétés axées sur la transition génère des rendements supérieurs. Pour accélérer la transition énergétique à l'échelle mondiale, il nous faut adopter une approche évoluée et à long terme plutôt que d'avoir recours à un désinvestissement généralisé. Nous sommes en mesure d'apporter aux secteurs et aux sociétés sur lesquels repose l'économie des capitaux qui favorisent la décarbonation de l'économie afin d'appuyer une transition responsable.
- Principe 5 : rendre compte de nos actions, de leurs répercussions et des émissions de notre portefeuille. Nous nous engageons à divulguer les mesures que nous prenons pour respecter ces principes, y compris les placements que nous effectuons, l'engagement important que nous prenons et l'évolution des émissions des sociétés composant notre portefeuille. La transition de l'économie mondiale sera dynamique et non linéaire. Nous produirons des rapports sur les émissions de GES des sociétés de notre portefeuille et nous nous engageons à les mettre à jour lorsque de nouvelles mesures pertinentes sont établies.

## 6.0 Engagement

Nous nous comportons comme des propriétaires actifs, guidés par des principes et réfléchis, en gérant nos placements ainsi qu'en agissant au mieux des intérêts du Régime de pensions du Canada, de nos cotisants et de nos bénéficiaires. Nous nous attendons à ce que les sociétés incluses dans notre portefeuille soient proactives pour ce qui est de déterminer les facteurs ESG et de les gérer, y compris en ce qui concerne les changements climatiques, à ce que ces facteurs soient communiqués et mis en œuvre grâce à l'engagement<sup>1</sup>. Nous pensons qu'entretenir un

---

<sup>1</sup> Les conseils d'administration devraient 1) s'assurer que les communications des sociétés tiennent compte de tous les risques et de toutes les occasions liés aux facteurs ESG importants et 2) fournir régulièrement aux actionnaires de l'information quantitative sur la durabilité. Nous encourageons les sociétés à communiquer de l'information conformément aux [normes du SASB](#) et à mettre en œuvre les recommandations du [Groupe de travail sur](#)

dialogue avec les sociétés, directement ou en collaboration avec des investisseurs partageant la même vision, est un moyen efficace par lequel les actionnaires peuvent favoriser des changements fructueux, réduire les risques de placement et concrétiser des occasions tout en améliorant et en soutenant la compétitivité et le rendement financier à long terme.

Notre actionnariat actif comprend des échanges avec les sociétés de notre portefeuille lorsque nous croyons que cela produira de meilleurs résultats à long terme en ce qui a trait aux facteurs ESG et générera une valeur plus durable pour Investissements RPC. Nous intervenons aussi auprès des sociétés qui composent notre portefeuille par notre représentation au sein du conseil d'administration et par l'exercice de notre droit de vote à titre d'actionnaire, selon le cas, ainsi que par des discussions, de la correspondance et de la collaboration avec des organismes qui partagent nos points de vue.

Nous déterminons les situations dans lesquelles nous pouvons intervenir de notre propre initiative ou à la demande d'une société :

- en analysant les risques et les occasions ESG qui se présentent aux sociétés de notre portefeuille, à l'aide de recherches réalisées à l'interne ou par des tiers;
- en déterminant les objectifs d'engagement en fonction de l'importance de l'enjeu, de l'horizon temporel, des ressources requises et de la probabilité de réussite;
- en sélectionnant la méthode d'engagement optimale : engagement direct, engagement conjoint ou exercice du droit de vote et d'autres droits.

### 6.1 Engagement en collaboration et dialogue au sein du secteur

L'engagement avec d'autres investisseurs institutionnels partageant la même vision permet de tirer profit des ressources internes et pourrait s'avérer le mécanisme le plus efficace pour toutes les parties concernées. Il s'agit d'un moyen fructueux d'encourager une plus grande transparence et d'améliorer les pratiques en ce qui a trait aux facteurs ESG importants au sein du portefeuille d'Investissements RPC.

Investissements RPC participe également à des débats nationaux et internationaux sur les définitions, les priorités, les normes et les meilleures pratiques en matière d'investissement durable.

Veuillez consulter notre [Rapport sur l'investissement durable](#) pour obtenir des exemples d'initiatives d'engagement en collaboration auxquelles il se peut que nous participions ou fassions référence dans le cadre de notre travail, ainsi qu'une liste des organismes du secteur auxquels participe Investissements RPC.

### 6.2 Vote par procuration

Nous pensons que des pratiques appropriées en matière de gouvernance d'entreprise accroissent la valeur à long terme pour les actionnaires. Le vote par procuration est un élément du processus

de gouvernance d'entreprise ainsi qu'une forme d'intervention efficace auprès des sociétés ouvertes qui permet aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur des questions diverses. Une fois par année, notre conseil d'administration examine et approuve les propositions de mise à jour des [Principes et directives de vote par procuration](#). Ils définissent la façon dont Investissements RPC est susceptible de voter concernant tout un éventail de sujets. Nous communiquons également en temps opportun nos [décisions de vote relatives aux sociétés ouvertes](#).

De façon générale, nous sommes en faveur des propositions qui devraient avoir pour effet d'accroître le rendement à long terme d'une société, de réduire le risque pour le rendement à long terme d'une société ou d'améliorer la présentation de l'information raisonnablement nécessaire, y compris à propos de questions liées aux changements climatiques, pour permettre aux actionnaires d'évaluer le risque et le rendement potentiel de leur placement. Nous nous opposons aux résolutions qui risquent de réduire la valeur à long terme pour les actionnaires, même si elles peuvent être payantes à court terme.

Nous jugeons que les administrateurs doivent agir de façon responsable envers la société, mais qu'ils doivent aussi rendre des comptes aux actionnaires. Lorsque nous concluons que des administrateurs, des comités du conseil ou l'ensemble du conseil d'administration ne parviennent pas à démontrer qu'ils agissent dans l'intérêt supérieur de la société, nous n'appuierons pas la reconduction de leur mandat.

## 7.0 Exclusions et liquidation

En tant qu'investisseur à long terme, nous préférons nous engager activement auprès des sociétés et tenter de les influencer lorsque nous sommes en désaccord avec une position prise par la direction ou le conseil d'administration de nos placements actifs. Nous sommes en mesure d'être un patient pourvoyeur de fonds et de travailler avec les sociétés pour favoriser le changement. Toutefois, nous pourrions nous résoudre à ne pas réaliser ou maintenir un investissement dans des sociétés pour les raisons suivantes :

- Nous en sommes arrivés à la conclusion que la stratégie de la direction ou son manque d'engagement à l'égard des enjeux ESG minent la viabilité à long terme de la société;
- Les considérations liées à la marque et à la réputation du point de vue des facteurs ESG peuvent avoir une incidence sur le risque supérieure aux rendements corrigés du risque attendus;
- Des considérations d'ordre juridique.

Ces critères ne s'appliquent pas à nos placements dans des sociétés par l'intermédiaire d'indices généraux. Ces placements sont indirects et résultent de l'utilisation par Investissements RPC de contrats à terme standardisés sur indice négociés en bourse. Aucun titre dans ces sociétés n'est réellement détenu par l'organisme. De plus, la composition de ces indices échappe au contrôle d'Investissements RPC. Nos placements ne contribuent pas à la formation de capital de ces sociétés.



## 8.0 Communication de l'information

Investissements RPC s'engage à faire preuve de transparence à l'endroit du public en ce qui a trait à ses activités d'investissement durable. Elle publie, annuellement, un [Rapport sur l'investissement durable](#), qui constitue un examen détaillé de ses activités. La section sur l'investissement durable de notre [site Web](#) fournit des renseignements supplémentaires quant à notre travail. Nous publions également nos informations relatives aux changements climatiques, conformément aux recommandations du GIFCC dans notre [rapport annuel](#).

Nous reconnaissons l'importance de la communication de l'information, et ce, en ce qui a trait à la façon dont ces principes se traduisent par des résultats découlant de l'investissement et de l'engagement, en particulier ceux liés aux changements climatiques. Nous reconnaissons également les attentes croissantes de nos parties prenantes en matière de communication de l'information. Dans notre rapport annuel sur l'investissement durable, nous continuerons d'élargir la portée des déclarations concernant l'intensité de carbone de la caisse, l'exposition du portefeuille aux sociétés à fortes émissions de carbone, les solutions de transition et les résultats de nos activités d'engagement.